

L'ORDRE RÉGIONAL : sa place, son organisation, son utilité

LA FORMATION RESTREINTE

CONTRÔLE DE L'INFIRMITÉ OU D'UN ÉTAT PATHOLOGIQUE
CONTRÔLE DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE



1

3^{ème} Journée du CROM au Jardin des Plantes
Jeudi 12 novembre 2015

LA FORMATION RESTREINTE

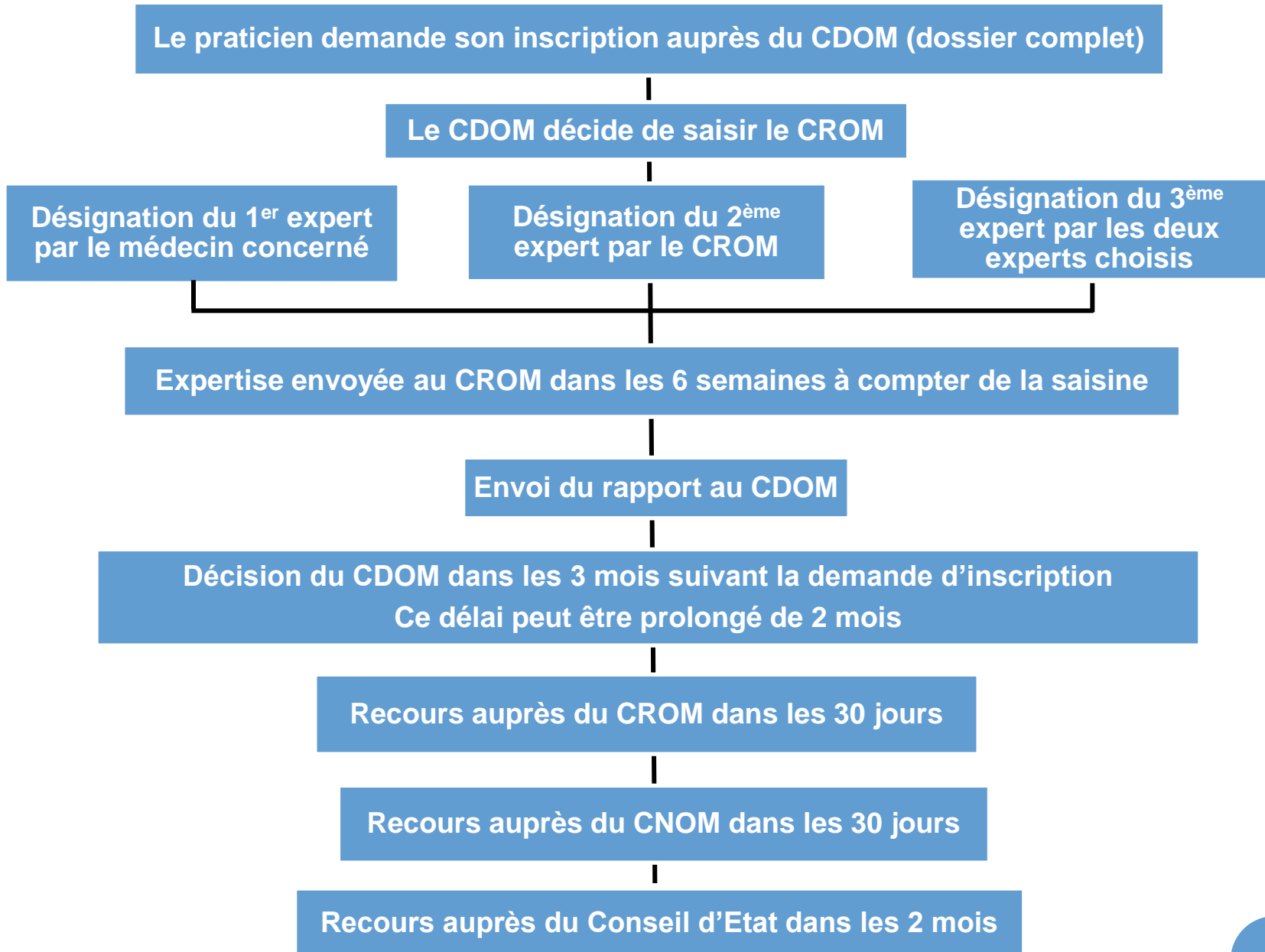
C'est une structure émanant du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins administratif qui a les missions suivantes :

- Statuer en appel sur les décisions prises par les Conseils Départementaux en matière d'inscription au Tableau (Art. L. 4112-4 du CSP)

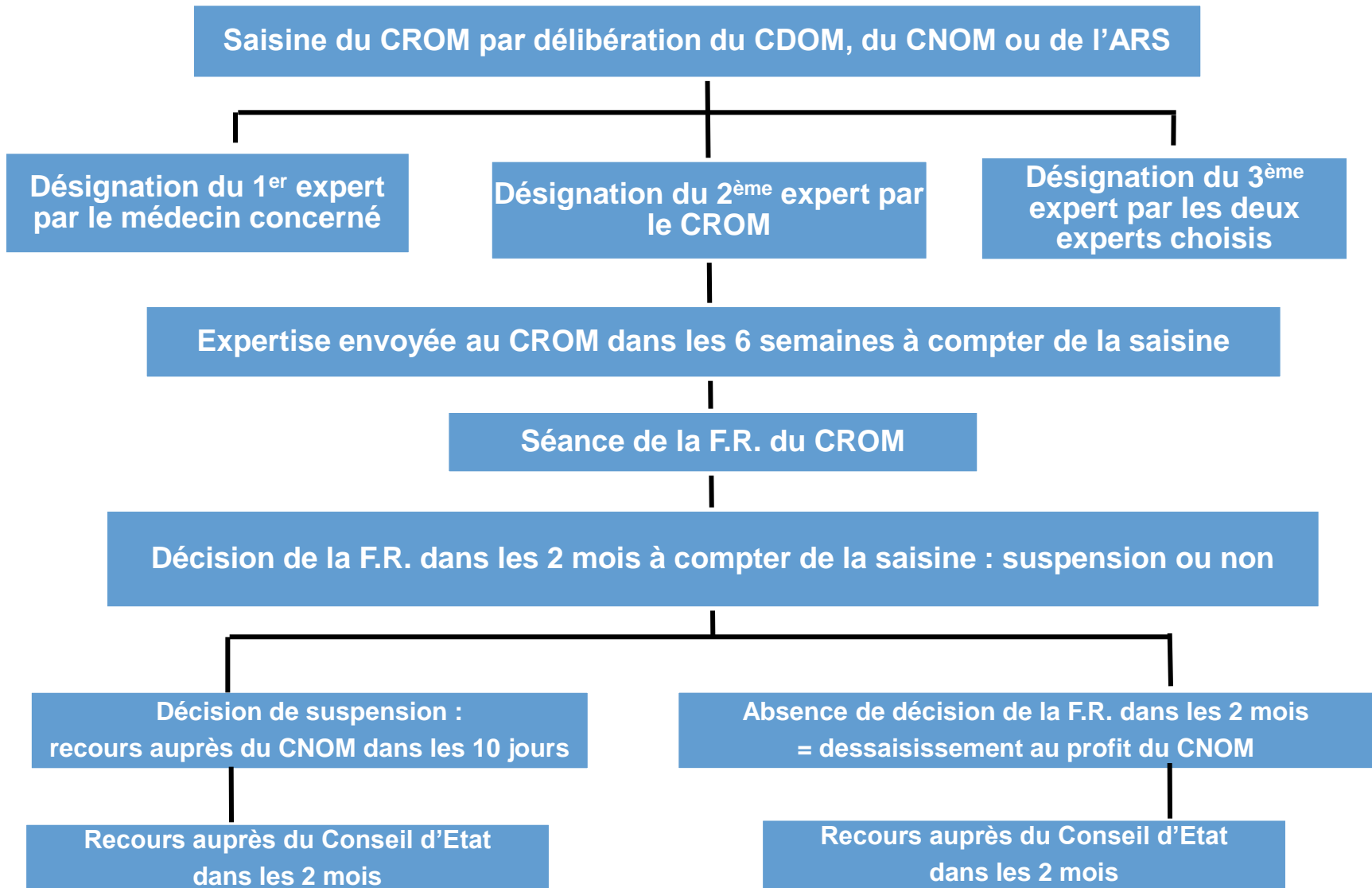
- Prendre les décisions de suspension temporaire du droit d'exercer :
 - . En cas d'infirmité
 - . En cas d'état pathologique
 - . En cas d'insuffisance professionnelle

} Rendant dangereux
l'exercice de la profession

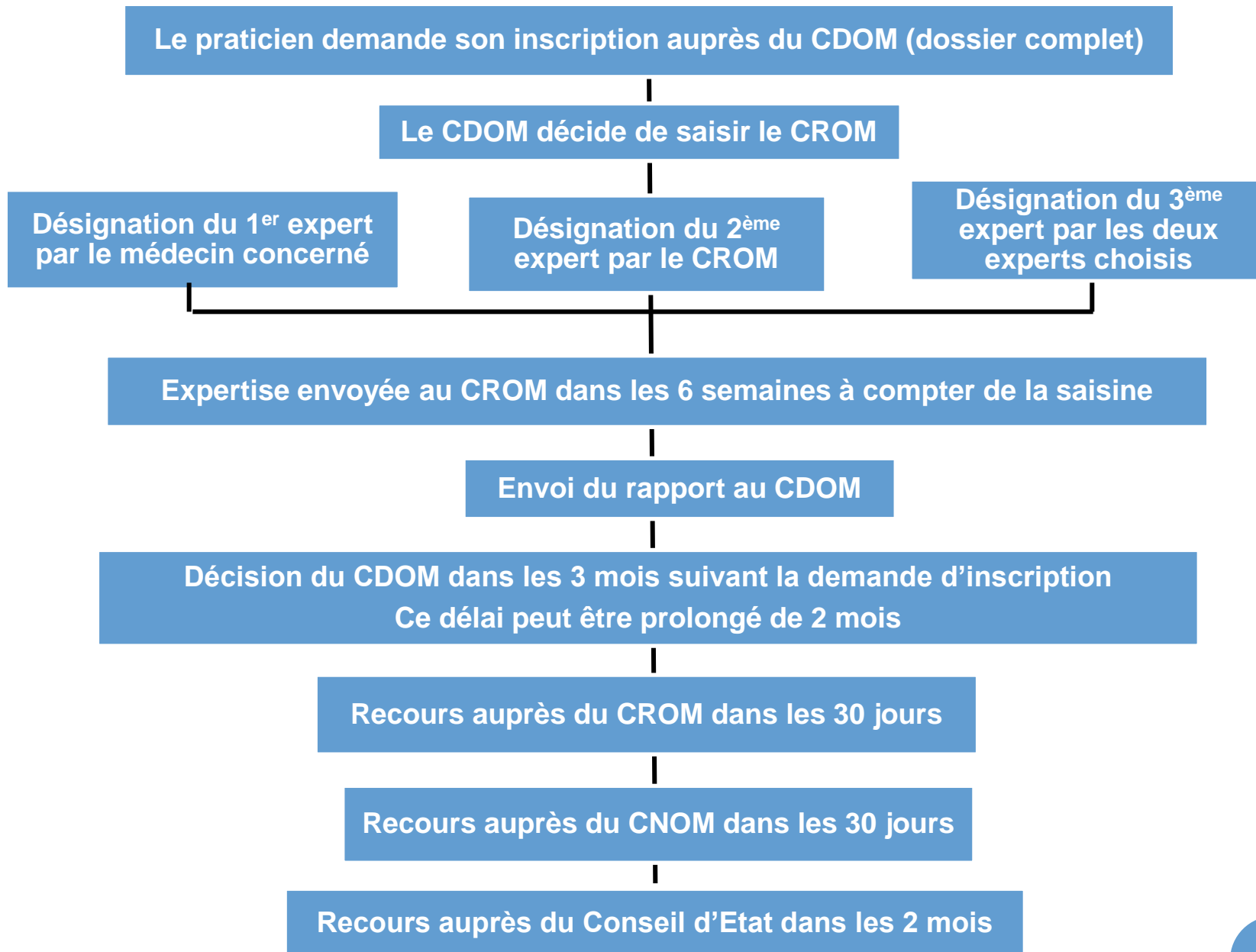
Demande d'inscription : procédure d'expertise pour état pathologique ou infirmité



Médecin inscrit : procédure d'expertise pour état pathologique ou infirmité



Demande d'inscription : procédure d'expertise pour insuffisance professionnelle



Médecin inscrit : procédure d'expertise pour insuffisance professionnelle

